



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 décembre 2015

**OBJET : 01-3 - PORT VAUBAN
- SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE
MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION
DU PORT VAUBAN - RAPPORT ANNUEL
DES MANDATAIRES - EXERCICE 2014 -
APPROBATION**

Le vendredi 18 décembre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Henri CHIALVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Michel GASTALDI à Mme Françoise THOMEL
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Sophie NASICA
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
Mme Anne CHEVALIER à M. Tanguy CORNEC
M. Lionel TIVOLI à M. Louis LO FARO

Absents : M. Marc GERIOS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

368645

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 DEC. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 31 DEC. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du Port Vauban à la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion du Port Vauban par délibération en date du 30 décembre 1972, à effet du 1er janvier 1972 pour une durée de 50 ans à échéance du 31 décembre 2021.

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins détient 58,34% du capital social de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban et est représentée au Conseil d'Administration, qui comporte douze administrateurs par sept élus mandataires, qui étaient pour l'exercice 2014, désignés par délibération du 7 avril 2014 :

Monsieur Eric PAUGET,
Monsieur Patrick DULBECCO,
Monsieur Matthieu GILLI,
Monsieur André-Luc SEITHER,
Monsieur Patrice COLOMB,
Madame Khéra BADAOUÏ,
Monsieur Tanguy CORNEC.

Le capital social est également détenu à 41,66% par des personnes physiques et morales de droit privé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1525-5 14ème alinéa du Code général des Collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Il est précisé que les élus concernés, désignés ci-avant, agissant comme mandataires de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins au sein de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban, peuvent prendre part au vote de cette délibération dans la mesure où l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales dispose qu'ils ne sont pas considérés comme étant juridiquement intéressés à l'affaire, objet de la présente délibération.

Par ailleurs, aucun élu ne détient à titre nominatif d'action de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion du Port Vauban.

Les administrateurs de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban se sont réunis trois fois en conseil d'administration au cours de l'année 2014.

Sur le fond, la situation économique de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban est saine, son exploitation est stable dans le temps et sa situation financière est solide.

Le détail figure au rapport annexé à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

01-3 - PORT VAUBAN - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU PORT VAUBAN - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - EXERCICE 2014 - APPROBATION

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- **APPROUVE** le rapport des mandataires de la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban relatif à l'exercice 2014.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.01-3 - PORT VAUBAN - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU PORT VAUBAN - RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES - EXERCICE 2014 - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 31/12/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 31/12/2015

Numéro de l'acte : DCM3686-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151218-DCM3686-15-DE

Date de décision : 18/12/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes